



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

**Locaux pour le relogement des animateurs urbains - Constat
d'achèvement des travaux réalisés par la SEMIE pour le compte de
la Ville**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040138

Patrimoine Bâti et Moyens

**Locaux pour le relogement des animateurs urbains - Constat
d'achèvement des travaux réalisés par la SEMIE pour le compte
de la Ville**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort a confié à la SEMIE, par convention de mandat en date du 9 juillet 1998, la réalisation de l'opération de construction de l'immeuble rue du Mûrier destiné au relogement des SEM et des animateurs urbains.

La durée prévue pour l'exécution du mandat avait été fixée à deux ans.

En raison d'un certain nombre de contraintes : appels d'offres plusieurs fois infructueux et retard des travaux suite aux dégâts occasionnés par la tempête de décembre 1999, la réalisation des travaux s'est poursuivie au-delà du délai prévu dans la convention de mandat. Une partie de ces travaux a fait l'objet d'un premier règlement au vu de la délibération du 25/06/2001.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de l'achèvement définitif des travaux et de la levée des retenus de garantie,
- autoriser la prise en compte et le paiement à la SEMIE du solde restant dû, comprenant, outre les prestations réalisées, les frais financiers et sa rémunération, pour un montant maximum de 45 000€.
- autoriser le paiement, par un mandat complémentaire, des frais financiers courus jusqu'à la date effective du paiement à la SEMIE, calculés selon les modalités suivantes : EONIA + 0,40 (BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE).
- rembourser à la SEMIE, hors convention de mandat, deux factures HERVO ALU et E.I d'un montant respectif de 309,60 € et 92,76 €. En effet, s'agissant d'interventions postérieures au procès verbal de parfait achèvement, ces dépenses auraient dû être réglées directement par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)